

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	1 an	6 mois	3 mois
	FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ETATS-UNIS	fr. 20	11	6
		36	19	10

Rédaction et Expédition
BUREAUX : Grand'Rue 10, à Fribourg
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

Nous invitons les quelques abonnés qui nous ont demandé un délai pour l'acquiescement de leur abonnement de l'année 1879, à faire bon accueil à la carte de remboursements qui leur sera adressée dès les premiers jours de la semaine prochaine.
L'ADMINISTRATION.

L'orthodoxie des manuels d'enseignement

Le gouvernement tessinois a eu à répondre, devant le Grand Conseil, dans sa séance du 20 courant, à une interpellation du député radical Bruni, qui, avec des éclats de voix formidables, a pris à partie le Département de l'Instruction publique, coupable d'avoir retranché de la liste des livres d'enseignement les *Lectures graduées* de Sandrini, et l'*Histoire suisse* du professeur Curti. La municipalité de Bellinzona avait réclamé auprès du conseil d'Etat contre cette exclusion de manuels très chers aux radicaux ; mais le conseil d'Etat avait refusé de donner des explications, par ce motif que les municipalités n'ont pas de compte à lui demander et qu'il n'est responsable que devant le Grand Conseil.

Dans sa réponse M. Pedrazzini, directeur de l'Instruction publique, a annoncé qu'il avait promis au troisième méfait, en interdisant dans les écoles l'usage du *Manuel d'instruction civique* de Mascagni, puis il a donné en ces termes les motifs de sa décision :

« Savez-vous, Messieurs, pourquoi nous avons effacé ces trois ouvrages de la liste des manuels scolaires ? Parce que nous ne voulons pas que, dans nos écoles, on fasse de la politique, et que l'on sème la haine là où doit régner l'union et la plus complète fraternité. Or, les ouvrages pour le maintien desquels M. Bruni s'est mis en campagne ne sont pas propres à l'éducation des

jeunes gens qui n'ont à s'occuper que d'études.

« En effet, dans ses *Lectures graduées*, Sandrini s'amuse à comparer les conservateurs au peuple indien, aux Chinois, aux Ostrogoths, tandis qu'il nous présente les radicaux et les progressistes comme appelés à une destinée spéciale et éclatante, comme si la liberté était une conséquence propre et exclusive du radicalisme. Mais le monde sait au contraire, et notre petit pays en a fait l'épreuve, que l'on peut être radical et intolérant.

« On peut faire le même reproche à l'*Histoire suisse* de M. Curti, où le manque de sympathie pour la religion catholique n'est pas si bien dissimulé qu'on ne l'aperçoive çà et là très clairement.

« Mais, poursuit M. Pedrazzini, le principal motif pour lequel nous avons supprimé ces manuels, c'est qu'ils sont à l'Index. »

Ici le président du conseil d'Etat déclare que « non-seulement comme catholique, mais encore comme citoyen d'un pays libre, qui tient comme chose sacrée la liberté de conscience, il ne peut admettre dans les écoles des livres que l'Eglise condamne. Car on ne respecte pas la liberté de conscience, quand on prétend imposer aux enfants d'un peuple catholique un livre défendu par l'autorité religieuse.

« Libre aux mécontents de fonder pour leur usage des écoles où ils enseigneront les doctrines contraires à notre religion ; mais le gouvernement a l'obligation de ne pas offenser la liberté de conscience des braves populations qu'il est chargé d'administrer. »

M. Pedrazzini fait ensuite quelques citations empruntées au *Manuel d'Instruction civique* de Mascagni, et au milieu de l'hilarité de l'assemblée il y relève des insanités, des fautes de logique et même de grammaire. Nous passons à la conclusion de l'orateur :

« Vous pouvez, dit-il, ne pas envoyer vos

enfants au catéchisme, si tel est votre plaisir ; mais ne prétendez pas qu'une poignée de libres penseurs puissent imposer leurs doctrines à la majorité du peuple tessinois. »

Nous avons cru utile de résumer les discours de M. Pedrazzini, parce qu'il place la question à son vrai point de vue, et qu'il trace avec une grande précision les devoirs de l'Etat dans la direction des écoles destinées à la formation de la jeunesse catholique. Est-ce que, en toute loyauté, quelqu'un peut dire qu'on ne lèse pas les droits des consciences, en imposant aux écoles des livres condamnés par l'Eglise catholique ? Toute la question est là, et en la posant dans ces termes, M. Pedrazzini a pu défier toutes les déclamations de ses adversaires.

CORRESPONDANCE
 Berne, 28 novembre.

Le Conseil fédéral a approuvé le projet de loi et le message concernant le code suisse des obligations et du commerce qui sera soumis aux Chambres fédérales ; il a en outre adopté un décret ayant rapport à la Constitution du canton de Neuchâtel, dont la garantie fédérale est proposée.

M. le ministre Kern à Paris a échangé le 15 courant avec l'ambassadeur de la République du Chili, la déclaration que cet Etat a adhéré à la convention de Genève du 22 août 1864, ce dont les gouvernements des Etats contractants sont informés.

En exécution d'un postulat du conseil des Etats, le Département du Commerce et de l'Agriculture a établi le projet d'une loi fédérale concernant le contrôle du titre de fin des matières d'or et d'argent. Le Conseil fédéral a approuvé aujourd'hui ce projet de loi qui sera soumis à l'Assemblée fédérale dans la prochaine session.

Le Petit Conseil des Grisons a recouru aux Chambres suisses contre l'arrêt du Conseil fédéral du 21 février 1879, relatif à la révocation de la loi cantonale du 11 décembre 1877, concernant l'émission des billets de banque. Le recours est sou-

mis aux Chambres suisses avec l'observation que le Conseil fédéral se réfère purement et simplement aux motifs de sa première décision.

Sont accordés des subsides fédéraux :

1^o Au gouvernement de Berne, de 80,889 fr. 89, pour la correction des eaux du Jura. (Les frais totaux de cette entreprise sur le territoire bernois s'élevaient, au 30 septembre écoulé, à 9,094,314 fr. 20, et le subside fédéral, à raison de 434/1000, est de 3,946,932 fr. 36.)

2^o Au gouvernement du Valais 5,248 fr. pour les frais d'aménagement des forêts dans ce canton.

Le plan adopté par la Direction générale des chemins de fer du Grand-Duché de Bade pour l'agrandissement de la gare badoise à Bâle, reçoit l'approbation du Conseil fédéral.

Un postulat des Chambres suisses du 20 juin 1879, a invité le Conseil fédéral à examiner dans quelle proportion pourraient être accordés des drawbacks sur les tabacs et les alcools. En conséquence le projet de loi suivant sur les drawbacks du tabac est présenté aux Chambres fédérales :

Art. 1. Les fabricants suisses, qui fabriquent des cigares avec du tabac étranger, introduit en Suisse depuis le 21 juin 1879, ont droit, dans le cas d'exportation de leurs marchandises à l'étranger, à un drawback s'élevant à 20 centimes pour chaque kilogramme du poids net de la marchandise exportée.

Art. 2. Les cigares, pour la fabrication desquels on s'est servi en partie du tabac suisse, n'ont pas droit à ce remboursement.

Art. 3. Le remboursement, fixé à l'article 1^{er}, doit être appliqué à tous les envois exportés à partir du 1^{er} janvier 1880 ; le droit de sortie doit en être cependant payé d'après le tarif fédéral.

Art. 4. Le Conseil fédéral est chargé de fixer les conditions et les mesures de sûreté relatives aux demandes de remboursement.

Art. 5. Quiconque a frauduleusement cherché à obtenir ou a effectivement obtenu un remboursement, auquel il n'avait pas droit d'après les art. 1 et 2 de cette loi, est passible d'une amende quintuple du montant rem-

9 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS
AU SERVICE DU ROI PIE IX
 OU
 MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL
 PAR
 Le comte Philippe de V***
 MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES

Feuilleton inédit

LE ZOUAVE. — IMPRESSIONS.

« Est-ce une illusion ? un effet de l'éloignement ? toujours est-il que votre pensée ne me quitte pas, plus que jamais vos noms se mêlent à mes prières et je pourrais m'appliquer ces paroles de je ne sais plus quel écrivain : votre amour fait la joie et le tourment de ma vie.

« Adieu, chère petite sœur, embrasse bien nos chers parents et notre bon et doux père. »

Le 7 avril

SAINT-PIERRE IN MONTORIO. — LE JANICULE. — LE TEMPLE DU BRAMANTE.

Aujourd'hui, dimanche, Henri m'a proposé une délicieuse promenade, il m'a conduit au sommet du Janicule, à Saint-Pierre in Montorio, lieu où, selon le sentiment de plusieurs auteurs, l'apôtre saint Pierre fut crucifié. Le temps était beau, le soleil clair et l'on sentait les brises tièdes du printemps remplir l'air de leurs vivifiantes et douces senteurs. On ne pouvait choisir un jour plus favorable et j'étais heureux, comme un jeune écolier en vacances, de m'arracher aux travaux et à l'air de ma chère, mais triste caserne.

Nous commençâmes par visiter l'église élevée en l'honneur du Prince des apôtres. Plusieurs peintures remarquables, surtout la célèbre *Flagellation* de del Piombo, dessinée par Michel-Ange, y attirent les artistes. Autrefois la *Transfiguration*, ce chef-d'œuvre de Raphaël, ornait le maître-autel, elle en fut enlevée par les français du temps de Pie VII ; mais elle revint à Rome et aujourd'hui elle fait la richesse du musée du Vatican.

En 1849, les Garibaldiens souillèrent cette église et le couvent par leur présence, ils en furent chassés par le canon français qui endommagea assez gravement le clocher de briques et le chœur de l'église ; mais aujourd'hui ces ruines sont réparées. On raconte qu'en une seule nuit sept garibaldiens y furent frappés d'une mort subite, sans doute

par l'épée invisible de saint Pierre qui voulait venger l'insulte faite à sa gloire.

Sur le lieu même où la tradition prétend que la croix de Pierre fut plantée, s'élève un petit temple, en marbre, de forme circulaire. C'est un des plus gracieux et des plus élégants chefs-d'œuvre de l'architecture romaine, due au génie de Bramante. Au milieu, on montre le trou où la croix fut fixée et l'on emporte, avec joie et respect, quelques grains de cette poussière arrosée du sang de l'apôtre. Nous avons prié avec ferveur sur cette terre glorieuse et sanctifiée et nous avons demandé la grâce de verser avec générosité notre sang, si Dieu le voulait, pour le triomphe de Pierre.

Ce souvenir de Pierre mourant avait sans doute guidé les pas d'Henri sur cette antique montagne dédiée au dieu Janus, ce dieu à double face, qui m'a toujours paru symboliser parfaitement l'erreur ; mais il voulait aussi me donner une idée d'ensemble de la ville de Rome. De la terrasse qui s'avance devant l'église on jouit, en effet, de la vue la plus complète et la plus admirable de la Ville éternelle. Henri m'indique les points principaux : Au fond, les montagnes de la Sabine, couronnées de neiges à leur sommet, mais sombres, à la base semblent estamper le paysage en en faisant ressortir toutes les beautés. A ma droite, le Tibre coule en serpentant et baigne les pieds de Saint-Paul hors-les-murs. Voici le mont Estaccio formé, dit-on, des débris de l'ancienne Rome, au bas on aperçoit les restes du mur d'enceinte d'Aurélien. Ces ciprés du cimetière protestant, la pyramide de Cestius,

l'ordonnateur des fêtes impériales, la porte de Saint-Paul apparaissent successivement. Tout l'Aventin, avec ses beaux monastères, ses pieuses églises se dresse devant moi : au bas, l'immense hôpital de Saint-Michel, la nouvelle fabrique des tabacs. Voici le mont Coeluis, le palais des Césars, plus loin l'imposante masse du Colisée, que dominent les statues de la façade de Saint-Jean de Latran ; puis toute la ville de Rome avec sa forêt de dômes, de basiliques qu'Henri me nomme les uns après les autres. Le panorama se termine à ma gauche par les massifs d'arbres de la villa Medici, du Pincio et enfin par le mont Mario et la coupole de Saint-Pierre. Par ce beau soleil, les gradations des tons, les nuances des couleurs sont variées à l'infini et cette variété donne à tout cet ensemble un aspect des plus séduisants et des plus beaux. Nous le contemptions longtemps, muets et immobiles, ne nous communiquant pas nos impressions dans la crainte que le bruit de nos paroles n'en diminuent la douce et vive intensité.

Sur le sommet du Janicule, derrière l'église, une majestueuse fontaine, appelée Pauline du nom du pape qui l'a fait élever donne de la vie, par ses eaux frémissantes à ces lieux enchanteurs.

Le 12 et 13 avril 1881

Hier, Rome entière était en fête ; elle célébrait le double anniversaire de la rentrée de Pie IX à Rome en 1850 et de sa préservation providentielle, en 1855, lors de l'écroulement d'une salle du couvent de Sainte-

boursé, amende qui peut être élevée, en cas de récidive, au décuple, sous la réserve cependant des prescriptions de la loi fédérale du 20 juin 1849 concernant la procédure dans des cas de violation des lois fédérales d'un caractère fiscal et de police.

CONFÉDÉRATION

On lit dans le *Nouvelliste vaudois* : « Nous avons annoncé avec d'autres journaux la réunion à Soleure des délégués des gouvernements du diocèse de Bâle, 14 représentants des sept gouvernements cantonaux étaient présents. Les renseignements qui étaient donnés à ce sujet avaient un caractère si mystérieux que nous avons immédiatement flairé quelque surprise. « Toute décision a été ajournée, » annonçait-on. Il paraît que les choses se sont passées au tremblement, il y a même eu des propositions n'émanant ni de Lucerne ni de Zoug, demandant la paix avec Rome. Les représentants bernois paraissent s'être refusés formellement à s'associer à des démarches à entreprendre avec le saint père pour renouer les relations interrompues. Il est vrai que la position du canton de Berne lui permet de se montrer intransigeant, la minorité catholique est déjà tenue en respect par le parti libéral jurassien et l'appui de tout l'ancien canton est derrière les libéraux. Il n'en est pas de même des quatre autres cantons récalcitrants, qui sont loin de se trouver dans une position stratégique aussi favorable. Quant aux deux cantons de Zoug et Lucerne, leur rôle était tout tracé, ils ont fait dès le début de la crise une opposition continue aux mesures, ils ont offert un refuge à l'évêque, et aujourd'hui ils ne peuvent que se réjouir de voir qu'on revient à eux. Une nouvelle conférence aura lieu en janvier. »

Conformément à un décret du Gouvernement italien l'entrée et le transit de la viande de porc fraîche, salée ou séchée, sous quelle forme que ce soit, sont sévèrement interdits en Italie.

Un fabricant de cigares, Suisse, a nanté le Tribunal fédéral d'une plainte fondée sur ce que le Conseil fédéral aurait, en exécution de l'arrêté fédéral du 20 juin 1879, appliqué les nouveaux droits sur le tabac dès le 21 juin, alors que la loi fédérale du 20 juin n'a été portée que le 25 juin, par la feuille fédérale à la connaissance du public. Le fabricant réclame la restitution de l'excédant de droits, s'élevant à 63,000 fr., qu'il a payés d'après le nouveau tarif, pour des envois de tabacs qui lui sont parvenus entre le 21 et le 24 juin.

Le Conseil fédéral contestait la compétence du Tribunal fédéral, alléguant qu'un droit de recours semblable n'existe pas, aux termes de la Constitution, et qu'il appartient aux pouvoirs législatifs seuls de déterminer la portée de l'arrêté fédéral en question, lequel autorisait le Conseil fédéral à appliquer immédiatement le nouveau tarif.

Agnès. Le 12 d'avril de cette dernière année Pie IX était allé visiter la catacombe et la chapelle du pape saint Alexandre, découvertes récemment sur la voie Nomentane. Il était accompagné de cinq cardinaux, de plusieurs généraux étrangers et d'autres personnes de sa cour. Au retour, il s'arrêta à Sainte Agnès et admit au baisement du pied, dans une des salles du monastère, les religieuses qui desservent la basilique et les élèves de la Propagande. Tout à coup la poutre du milieu de la salle se brisa et les cent quarante personnes environ qui la remplissaient sont précipitées, pêle-mêle, les unes sur les autres, au milieu d'un nuage épais de poussière. Le pape, assis au fond, descend avec plus de lenteur et il est retenu dans sa chute par le jeune homme qui était alors prosterné à ses pieds et s'était précipité devant lui pour en adoucir la violence. Un cri poussé par les jeunes gens de la Propagande s'éleva vers la Vierge immaculée et lui demanda le salut de Pie IX. Ce fut un moment de terrible angoisse: tous s'oubliaient pour ne songer qu'au pape. Quand la première confusion, inévitable au milieu de cet effondrement si subit et imprévu, fut un peu calmée, tous les regards se portèrent vers l'endroit où se tenait le pape. Pie IX, debout, n'avait aucun mal, il ne paraissait nullement ému et, de la voix et du geste, il se hâta de rassurer l'assistance. Ayant acquis la certitude qu'il n'y avait aucune victime, il donna l'ordre de se rendre dans l'église pour chanter le *Te Deum* qu'il entonna lui-même.

(A suivre.)

Le Tribunal fédéral, admettant cette exception d'incompétence, n'est pas entré en matière sur la plainte qui lui était parvenue.

Le traité de commerce entre la France et la Suisse est prorogé jusqu'à la fin de 1880. Cette circonstance fournira peut-être l'occasion de régler une question fort délicate et depuis longtemps pendante. Nous disons peut-être, parce que le conflit touche à un principe que la Suisse tient à sauvegarder, et dont l'abandon pourrait nous mener loin.

Il y a déjà plusieurs années que l'Etat de Genève a obtenu de la Confédération la concession d'un tronçon de voie ferrée destiné à relier cette ville au réseau en construction de la Haute Savoie. D'Annessasse (tout près de la frontière genevoise), point où ce raccordement aurait lieu, Genève communiquerait ainsi, d'une part avec la ligne Thonon St Gingolph, de l'autre avec Annecy et toute la Savoie du midi, sans parler de la ligne Annemasse-Chamonix-Turin, qu'on se flatte à bas d'opposer au Simplon, mais dont l'exécution est très problématique.

Or en France, et surtout en Savoie, on a jusqu'à présent fait des difficultés au sujet de ce raccordement, en échange duquel on voudrait obtenir de la Suisse de notables abaissements de tarifs pour les produits de la Savoie du Nord et du pays de Gex. Ces contrées, qui ne peuvent pas plus se passer de Genève que Genève ne peut se passer d'elles, jouissent déjà, en vertu de conventions spéciales, de certaines faveurs douanières; mais cela ne leur suffit pas, et de même qu'elles forment une zone en dehors de la ligne des douanes françaises, leurs prétentions n'iraient à rien de moins qu'à obliger la Suisse d'avoir aussi sa zone, qui comprendrait le canton de Genève etc elui de Vaud jusqu'à l'Aubonne!

Le Comité central du Grütli a décidé d'adresser à l'Assemblée fédérale, une protestation contre les mesures prises ce printemps par le conseil fédéral en matière de droit d'asile. Cette protestation, datée du 20 novembre, se réfère au cas Gehlsen, pendant devant le Conseil National, et qui sera sans doute tranché au cours de la prochaine session. Elle qualifie l'expulsion Gehlsen « d'acte arbitraire exécuté par un cabinet de justice », acte qu'au fond et dans la forme ne justifient ni la pratique suivie précédemment en des causes pareilles ni l'esprit national. Bien plus, la protestation prie les Chambres de remettre en vigueur leur décret du 5 août 1853, qui invitait le Conseil fédéral à ne faire usage de son droit d'expulsion qu'avec le plus grand discernement, et seulement lorsqu'il y a délit qui mette réellement en danger la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse.

Ces jours derniers, a été mise en circulation une pétition au Conseil fédéral contre la proposition faite par les inspecteurs de fabriques de soumettre au régime de la loi fédérale les imprimeries et lithographies. La pétition ne s'oppose pas à ce que, en Suisse, comme en Angleterre et dans d'autres pays, il soit édicté une loi sur l'exercice des industries, laquelle serait déclarée applicable à toutes les imprimeries grandes ou petites; mais, en attendant une loi semblable, la pétition demande au Conseil fédéral de ne pas entrer dans la manière de voir des inspecteurs, et de ne pas ordonner l'application de la loi sur les fabriques aux imprimeries et lithographies.

D'après la *Nouvelle Gazette de Zurich*, environ 600 signatures de patrons et d'ouvriers ont déjà été réunies, et l'on pense que la pétition sera appuyée finalement par les trois quarts environ des intéressés.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Le département de l'intérieur a fait faire des analyses de vins hongrois à Berthoud, Langnau, Kiesen et Bienne, localités dans lesquelles il y en avait été récemment importé des quantités assez considérables; tandis que les envois reçus à Langnau, Kiesen et de Bienne ont été trouvés purs de tout mélange, le vin de six fûts sur sept expédiés à Berthoud, a été reconnu falsifié, et une poursuite a été ordonnée.

— L'effectif du contingent bernois est de 21,806 hommes pour l'élite et de 16,577 pour la landwehr. Le nombre des exemplés payant la taxe est de 44,518. En 1878, les dépenses militaires du canton se sont élevées à 371,384 fr. dont la Confédération a

remboursé 34,121 fr., pour l'administration des casernes.

— La cantine de l'Allmend à Thoune, dite « du suicide », laquelle a brûlé déjà plusieurs fois, a de nouveau été la proie du feu. Le propriétaire Braun a été arrêté; malgré le danger auquel étaient exposés les bâtiments voisins, aucune pompe n'a paru sur le lieu du sinistre.

— Certains journaux assurent qu'on a trouvé dans l'Ar, aux environs de Berne, un sac contenant des débris humains!

Lucerne. — Le Grand Conseil a confirmé MM. Fischer et Herzog comme députés aux Etats. M. Herzog a été élu président du Grand Conseil et M. Pfyffer-Balthasar, vice-président.

— Le *Vaterland* annonce que le 25^e anniversaire de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception sera célébré à Lucerne d'une manière grandiose. Une neuve publique commencera dimanche prochain, le 30 novembre; elle sera ouverte par un sermon de circonstance à l'église des Jésuites, et continuée chaque jour à 4 1/2 h. du soir par des exercices religieux. Le *Vaterland* engage les catholiques de Lucerne à assister nombreux à ces cérémonies.

Schaffouse. — La Société internationale d'horlogerie, dont les actions étaient encore haut cotées il y a deux mois, est en faillite.

Tessin. — La *Liberté*, organe du gouvernement tessinois, donne les explications suivantes sur l'affaire concernant les journaux le *Republicano* et le *Giovine Ticino*, que plusieurs journaux annoncent avoir été supprimés par le gouvernement.

Le gérant de ces deux journaux, M. Mohamed Rostan, est parti le 18 octobre pour Buenos Ayres. Ce départ ayant été officiellement constaté, le gouvernement fit savoir à l'éditeur de ces journaux qu'il devait, aux termes de la loi, se pourvoir d'un gérant responsable dans le terme de trois jours. La loi contient en effet, à son art. 14, la prescription suivante :

« Est interdite la publication de toute gazette ou autre feuille périodique sans la notification préliminaire au gouvernement et son acceptation par lui d'un éditeur qui se constitue responsable pour tout ce que de droit et cela sous peine d'une amende de 10 à 50 fr. »

La première démarche du gouvernement avait eu lieu le 18 novembre; le 20, l'éditeur des deux journaux fit savoir, dans son numéro de ce jour, que l'absence de M. Rostan n'était que temporaire, et que, en tout cas, sa signature était suffisante.

Le 21, le gouvernement décida d'accorder un nouveau délai de huit jours pour laisser le temps nécessaire au remplacement de M. Rostan. Ce délai n'étant pas encore expiré, il n'est pas exact que les journaux en question aient été supprimés.

— Le budget ordinaire de 1880 accuse en recettes 2,117,746 fr. et en dépenses 2,582,357 fr., soit une différence de 464,610 fr. à couvrir par l'impôt sur le commerce et l'industrie.

Vaud. — Le Département militaire cantonal vient de condamner à une détention de vingt jours, un soldat qui avait mis en gage dans un établissement dit de « Mont-de-Piété » de Lausanne, un fusil appartenant à l'Etat.

En outre, le Département, en application de l'art. 2 de l'ordonnance fédérale du 29 octobre 1875, a ordonné la restitution immédiate, sans aucune indemnité, du fusil engagé et a infligé à l'administration du Mont-de-Piété une amende de trente francs, laquelle sera, comme le veut l'ordonnance précitée, versée au fonds des invalides de la Confédération.

— Deux individus, disant être le père et le fils Deboist, viennent d'être arrêtés, dans une campagne des environs de Lausanne, où ils étaient domiciliés. Ce sont deux Belges, F. et A. Outendirk, recherchés par la justice française pour banqueroute frauduleuse et faux en écriture authentique.

— La *Revue* signale de nombreuses arrestations de vagabonds et mendicants, ces jours derniers, par la police locale. La plupart des délinquants seront envoyés dans les colonies agricoles d'Orbe et de Payerne, car le vieil Evêché ne compte pas, en ce moment, moins de 65 détenus, ce qui fait qu'on est loin de songer à y arborer le drapeau blanc.

— M. Lebel, éditeur à Lausanne, vient de recevoir à l'exposition des sciences appliquées à l'industrie qui a eu lieu à Paris, une médaille d'or pour son magnifique ou-

vrage: *Les oiseaux dans la nature*, de MM. Eugène Rambert et Paul Robert, dont M. Lebel a entrepris la publication.

— Des pétitions demandant le retrait ou la révision de l'arrêté sur la police des alpages ont été renvoyées au conseil d'Etat en l'invitant à donner aux membres de la commission d'alpage l'ordre de se renfermer dans la limite de leurs pouvoirs. Il paraît que, dans certains cas, ces messieurs s'en étaient singulièrement écartés.

— On peut voir dans un jardin aux Dévins, près Bex, une plante de chanvre du pays ayant une hauteur de 16 pieds et mesurant 8 1/2 pouces de tour à sa base, ce qui donne un diamètre de 3 pouces environ; le reste de la plante est à l'aveugle. Ce phénomène de végétation vaut la peine d'être signalé.

Valais. — Jeudi dernier, le Grand Conseil après une séance longue et orageuse, a décidé d'entrer en matière pendant la présente session sur le projet de loi révisant quelques articles du Code civil, conformément à l'art. 3 de la convention avec le Vénéral Clergé. Faite à l'appel nominal, sur la proposition de M. le député Dumoulin, la votation a donné 54 voix en faveur de l'entrée en matière immédiate, contre 31 acquies à la proposition d'ajournement formulée par M. le député de Monthéys.

— Dans sa séance demardi, 25 courant, le Grand Conseil a pris connaissance d'une lettre de M. de Rivaz, chef du Département de l'Intérieur, demandant sa démission de membre du conseil d'Etat. L'honorable démissionnaire motivait sa détermination par des raisons de santé. Le Grand Conseil ayant envoyé son bureau auprès de M. de Rivaz pour l'engager à retirer sa démission, l'honorable magistrat a bien voulu consentir à ce désir.

Genève. — Les employés de l'administration cantonale ont offert, à titre de souvenirs, des cadeaux à MM. les conseillers d'Etat non-réélus. M. Vautier a reçu une bague; M. Patru, le chancelier, un sacrier en argent; M. Hérédier, nous ne savons trop quoi, etc.

« De cette façon, dit le *Journal de Genève*, tout le monde a eu son cadeau. Ces souvenirs décernés par des employés à leurs chefs non-réélus constituent une innovation dans nos mœurs administratives et dans les rapports des employés avec leurs chefs. Nous ne sommes pas bien convaincus qu'elle soit heureuse. »

— On annonce le décès dans cette ville de feu M. Jacob Vignier, le dernier représentant d'une véritable dynastie de notaires; l'étude qu'il vient de laisser vacante était dans sa famille depuis le seizième siècle et a traversé ainsi quatorze générations.

— M. le professeur Denis Monnier, dont les travaux sur le phylloxera sont bien connus, vient d'être invité par le gouvernement de Madrid à se rendre en Espagne pour y visiter les vignobles attaqués par le phylloxera.

CANTON DE FRIBOURG

Le Collège électoral, réuni ce matin, a commencé à désigner les présidents des cours d'assises et leurs suppléants. Sont nommés :

1^{er} ressort : Président, M. Grand; suppléant, M. Liaudat.

2^e ressort : Président, M. Clerc; suppléant, M. Chaney.

3^e ressort : Président, M. Friolet; suppléant, M. Wuilleret.

MM. Friolet, président, et Is. Gendre, avocat, ont été nommés membres de la Commission de discipline des avocats, en remplacement de MM. Hafner et Fasnacht, décédés.

M. Suard, Pierre, de Progens, est nommé membre du tribunal de la Veveysse, en remplacement de M. Esseiva, Pierre, décédé.

M. Gardian, Jean, à Estavayer, est nommé membre du tribunal de la Broye, en remplacement de M. Renevey, décédé.

M. Torche, Cyprien, à Seiry, est nommé suppléant du même tribunal, en remplacement de M. Gardian.

M. Derron, à Môtier, est confirmé 1^{er} assesseur de la justice de paix de Prangins.

M. Hurny, Samuel, à Fräschels, est nommé 2^e suppléant de la justice de paix de Châtres.

M. Kœch, à Lossy, est confirmé suppléant de la justice de paix de Belfaux.

M. Bœchler, à Dirlaret, est confirmé suppléant de la justice de paix de Dirlaret.

Le Conseil d'Etat a nommé définitivement M. le conseiller Bise membre des commissions intercantionales de la correction des

Eaux du Jura et de la Police de la Navigation sur le lac de Neuchâtel.

Le Conseil d'Etat a décidé la mise sous administration spéciale de la commune de Courgevans, et il a désigné comme administrateurs temporaires, MM. Fornerod, Vincent, syndic de Montilier, faisant, les fonctions de syndic, et Willemin Jnles, propriétaire au dit lieu.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris
(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 27 novembre.

Beaucoup de sénateurs et de députés sont absents ; parmi les arrivés, opinion arrêtée d'éviter tout débat irritant jusqu'à la session de janvier.

Calmes complet dans la population ; le froid très vif qui règne ne favorise pas les manifestations.

Les radicaux annoncent, dans leurs conciliabules, que la lutte contre les opportunistes et la majorité ne s'engagera sérieusement que dans la seconde quinzaine de janvier ; ils déclarent vouloir obliger la Chambre à se dissoudre, ou ils la chasseront.

Malgré toutes les notes rassurantes des officieux, la situation parlementaire inquiète beaucoup l'Élysée.

On est frappé du désarroi qui règne dans tous les groupes et expose le cabinet à toutes les surprises.

D'après certaines confidences d'officieux, je crois savoir que les poursuites motivées par le banquet de Challans deviennent un embarras cruel pour le ministère. — On voudrait les abandonner complètement, et l'on n'ose pas.

Les bruits de retraite du préfet de police, qu'on a essayé de répandre, hier soir, sont, jusqu'à présent, de la plus complète inexac- titude. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater l'état d'exaspération où sont ses adversaires, exaspération qui se traduit, ce matin, par l'article furibond du *Mot d'Ordre*.

L'ouverture des Chambres a eu lieu sans aucun incident. Malgré l'intensité du froid les abords du Palais-Bourbon étaient encombrés d'une foule de curieux.

C'est avec une émotion très visible que M. Gambetta a prononcé son discours d'ouverture. La situation politique explique partiellement l'émotion du président de la Chambre. Le ton était grave, visant beaucoup au solennel, le débit lent. M. Gambetta a vieilli sensiblement. La barbe et les cheveux ont grisonné. Sa corpulence s'est amoindrie.

Les ministres paraissent fort soucieux ; on a remarqué beaucoup l'attitude affairée de M. Lepère. Les bancs de la droite sont clairsemés.

Les interpellations ont éclaté, aussitôt après le dépôt des projets de loi des ministères des finances et des travaux publics. On aurait dit que les adversaires étaient pressés d'en venir aux mains.

L'attitude belliqueuse, provoquante, du groupe jérémiste a été l'objet des remarques et des conversations générales dans les couloirs et les tribunes. Elle a paru l'indice d'une campagne jérémiste sur le terrain démocratique. Dans sa riposte à M. Cuno d'Arnano (prononciation qui a soulevé des rires fous), M. Nadaud a paru effrayé de ces tendances : il a cherché à les démasquer avec une indignation violente et un ton des plus passionnés.

La prochaine séance de samedi sera sans doute fort agitée par suite de la discussion des diverses interpellations. Les bonapartistes s'exposent aussi à faire le jeu des républicains qui, devant ces attaques aussi violentes que mal combinées, resserreront leurs rangs et oublieront un instant les griefs qui les divisent et les sourdes irritations qui pourraient éclater d'un jour à l'autre.

Séance lugubre au Sénat. M. Rampon, vice-président, remplaçait M. Martel qu'une grave maladie, a-t-il dit, empêchait d'occu- per le fauteuil présidentiel.

Puis sont venus les éloges funèbres de MM. de Ventavon, Hennessy, Valentin dé- cédés pendant les vacances.

La prochaine séance aura lieu lundi.

M. Le Faure, député de la Creuse, dépo- sera demain un projet modifiant la loi de 1875 relativement à la situation des résér- vistes. Il demande que, dans leurs foyers, ceux-ci ne soient pas astreints à la loi mili- taire, contrairement à ce qui existe.

Lettres de Rome

Correspondance particulière de la LIBERTÉ

Rome, 24 novembre.

Le ministère Cairoli Depretis est consti- tué, et déjà une autre crise est en perspec- tive. Il s'agit, comme on va le voir, d'une crise parlementaire.

Cela tient d'abord aux luttes intestines, aux ambitions personnelles qui, depuis long- temps, ont jeté la division au sein de la gauche ou parti progressiste. Il faut tenir compte aussi de l'élasticité même de ce parti où se trouvent mêlés des monarchistes plus ou moins convaincus, tels que Depretis, des républicains plus ou moins convertis, tels que Cairoli, des radicaux avoués, comme Bertani et Zanardelli, des mécontents qui affectent de se rapprocher de la droite et qui ont à leur tête les députés Crispi et Nicolera. Il faut enfin se rappeler que, à la suite des dernières élections générales, le parti progressiste comptait à la Chambre quatre cents députés contre cent seulement de la vieille droite.

On comprend qu'il ait été difficile à M. Cai- roli, dans sa récente distribution de porte- feuille, de satisfaire à la fois les chefs des groupes multiples qui portent tous le nom de progressistes et qui forment réellement, à l'origine, la majorité ministérielle.

Tous les nouveaux ministres appartiennent à la gauche, mais tous les chefs de la gauche, et ils sont nombreux, ne paraissent pas con- tents de la nouvelle combinaison. C'est là qu'il faut chercher la cause réelle des scis- sions qui continuent, de la faiblesse du cabinet, et de la crise parlementaire qui s'annonce.

M. Cairoli a dû garder deux des anciens ministres : M. Magliani, pour les finances ; M. Villa, qui occupait le ministère de l'Inté- rieur et qui vient de recevoir le portefeuille de la justice, M. Depretis ayant désiré que celui de l'Intérieur lui fût réservé.

M. Cairoli a gardé pour lui la présidence du conseil et le portefeuille des affaires étran- gères, c'est à dire celui qui lui convenait le moins, car, de l'aveu même de ses partisans, il est d'une incompétence absolue en fait de questions politiques.

Il en résulte que l'Italie tombera de plus en plus bas dans l'estime des puissances ; tandis qu'à l'intérieur, le gouvernement se trouvera en présence d'une situation désas- treuse.

Les autres portefeuilles ont été distribués par M. Cairoli de la manière suivante : à l'Instruction publique, le député de Sanctis ; à la guerre, le général Bonelli ; à la marine, l'amiral Acton ; aux travaux publics, le dé- puté Baccarini ; à l'agriculture et commerce, le député Miceli, qui est tout aussi incom- pétent pour les questions commerciales que M. Cairoli l'est pour les affaires politiques.

Pour se fortifier contre les attaques et les divisions de son propre parti, M. Cairoli aurait l'intention, au dire de certains jour- naux, d'ajouter deux portefeuilles à ceux qui existent déjà : l'un pour le trésor, qui serait distinct de l'administration générale des finances ; l'autre, pour les postes et les chemins de fer qui compléterait le mini- stère de l'Intérieur et celui des travaux pu- blics. Mais les scissions et les luttes intes- tines de la gauche se sont manifestées au grand jour, et il est trop tard pour recourir aux expédients. Déjà la *Riforma*, organe de M. Crispi, et le *Bersaglia*, organe de M. Ni- colera, attaquent ouvertement le nouveau ministère.

En somme, le projet le plus sérieux, le plus possible, que l'on attribue au *connubio* Cairoli-Depretis a pour objet, je le répète, la dissolution de la Chambre. On va discuter au pas de course le budget préventif provi- soire pour 1880 ; puis, le cabinet deman- dera l'approbation d'une loi nouvelle sur l'extension du suffrage électoral, et, qu'elle soit approuvée ou non, la Chambre actuelle n'aura plus de raison d'être.

En définitive, la Couronne est en pré- sence de deux partis également incapables de gouverner. La majorité en partie progres- siste se trouve scindée. La droite est inca- pable de ressaisir le pouvoir. Au reste la gauche et la droite de la Chambre italienne se valent en fait de principes, et ce n'est qu'une affaire de plus ou moins. Le gouver- nement doit fonctionner sans aucun appui réellement conservateur, et c'est ce qui le conduira à sa ruine par la décomposition de tout ordre social, d'autant plus que cet ordre même se trouve exposé sans défense sérieuse aux attaques des partis subversifs.

Les révolutionnaires ont été seuls à faire l'Italie une, par les moyens que l'on sait. Ils comprennent aujourd'hui le danger de leur isolement et les plus éclairés d'entre eux voudraient bien que les catholiques participassent aux élections pour infuser une vie nouvelle à une institution qui se meurt. C'est dans ce but que le sénateur Jacini vient de publier son livre sur l'évo- lution des partis, déjà connu de vos lecteurs. La droite actuelle se rapprocherait d'une partie de la gauche pour former le centre

et pour créer ainsi une place à part à l'élé- ment conservateur qu'apporteraient les ca- tholiques.

Mais les catholiques persistent sagement dans l'abstention. Il n'est point prouvé que leur entrée à la Chambre pourrait faire pré- valoir leurs droits et ceux du Saint-Siège.

Par contre, il est prouvé, de l'aveu même des adversaires, que la participation des ca- tholiques apporterait un appoint des plus précieux à la réorganisation des partis libé- raux, à la consolidation même du gouverne- ment.

Or telle n'est point la mission de ceux dont la révolution italienne a violé tous les droits et qu'elle ne cesse d'opprimer. V.

Alsace-Lorraine. — C'est avec un sentiment d'horreur et d'indignation que nous reproduisons l'article suivant, em- prunté à l'*Express* de Mulhouse du 26 no- vembre :

Nous rappelions, il y a deux jours, quel- ques-uns des vœux les plus importants formulés sans succès par l'ancienne délégation d'Alsace Lorraine, entre autres celui concernant la régularisation de la situation des optants. La solution de cette question capitale s'impose impérieusement à notre nouvelle assemblée provinciale et au Gouver- nement, et nous espérons bien que dès la prochaine session elle sera abordée vigou- reusement et de front par un des hommes d'initiative qui ne manquent pas au sein de cette Assemblée.

Un fait qui vient de se passer à quelques kilomètres de la frontière française est là pour corroborer nos dires et pour proclamer l'urgence d'une solution. Nous le relatons dans toute sa brutalité ; il inspire assez d'horreur et de dégoût pour que nous nous dispensions de tout autre commentaire :

L'acte révoltant qu'on nous signale s'est passé dimanche dernier, vers 11 heures du matin, et a eu pour théâtre la berge du canal du Rhône au Rhin, entre les deux villages de Gommersdorf et de Hagenbach. La vic- time est un jeune homme de 27 à 28 ans, fils d'un honnête fermier de Gommersdorf ; le triste héros du drame est un nommé Köhler, gendarme, en résidence à Dannemarie. Hollender, né en France, à Brebotte, à une dizaine de kilomètres de la nouvelle frontière, était venu, avant l'annexion, avec ses pa- rents, s'établir à Gommersdorf, faisant partie aujourd'hui de l'Allemagne. Le jeune hom- me ayant opté pour la France, venait d'y faire ses cinq ans de service militaire, et, comme tel, ne pouvait plus avoir son domi- cile en Alsace-Lorraine ; un ordre d'expul- sion le retenait au-delà de la frontière. Malgré cette circonstance, il était venu, il y a quelques jours, en secret voir et consoler ses parents. Le malheureux jeune homme a payé bien cher sa démarche d'amour filial. Gommersdorf est une annexe de la province de Dannemarie, et situé à environ 2 kilomè- tres de cette localité. En bon fils et en bon chrétien, Hollender désire assister dans la matinée de dimanche à l'office divin. Mais au lieu de se rendre à Dannemarie, station de gendarmerie, il se rend à l'église de Ha- genbach, à près de 5 kilomètres de Gom- mersdorf. Pour le retour, craignant de sui- vre le chemin direct, il fait un détour et longe le chemin de halage du canal du Rhône au Rhin ; à mi chemin, près d'une maison d'éclusier, nous écrit-on, il voit à quelques pas de lui le gendarme Köhler. Que s'est-il passé ? On ne le sait pas au juste. Toujours est-il que Hollender cherche instinctivement à se cacher.

Le gendarme, pour empêcher sa fuite, vise avec son pistolet non pas une jambe ou un bras, mais la tête, et fait feu ! La balle entre au-dessus de la tempe et perfore le crâne ; la malheureuse victime, nous écrit un de nos correspondants, avait en tombant la main droite dans la poche, ce qui exclut l'idée de rébellion vis-à-vis du meurtrier. Toute la contrée est désolée et vivement surexcitée à la suite de cet acte barbare ; et, dans les premiers moments d'une juste indignation, d'aucuns manifes- taient hautement l'envie d'appliquer au gendarme la loi de Lynch.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons encore au sujet de cette lamentable affaire de nouveaux rensei- gnements ; nous en détachons ce qui suit : Il se confirme que la malheureuse victime avait une main en poche quand la balle l'a frappé.

Hollender se trouvait en compagnie d'un ami qui l'avait invité à dîner !

La mort n'a pas été instantanée : la vic- time n'a expiré qu'après une demi-heure d'horribles souffrances.

On dit qu'une instruction sérieuse es- commencée par qui de droit. Très bien. Mais l'autorité supérieure aurait dû commencer par donner une certaine satisfaction à la population des environs, en faisant arrêter le meurtrier. Cette mesure juste et légitime aurait été très favorable et avantageuse à l'administration.

Tous les Allemands qui se trouvaient à Dannemarie, et qui partagent, du reste, l'indignation et le deuil des Alsaciens, auraient approuvé pareille décision de l'au- torité.

Angleterre. — Depuis le commence- ment de l'agitation irlandaise, les journaux libéraux de tous pays n'ont cessé d'accuser le clergé catholique d'en être le principal promoteur. La calomnie était évidente et ne méritait aucune réfutation. Toutefois, nous ne croyons pas inopportun de citer à ce propos l'aveu d'un journal peu suspect de « cléricisme » :

Voici ce que nous lisons dans le *Temps* : « L'Irlande a déjà passé par bien des crises depuis la suppression du Parlement national qui lui avait été un instant accordé, un siècle après la conquête de Cromwell, lors de la guerre malheureuse soutenue par l'Angle- terre contre ses colonies américaines révol- tées ; mais le mouvement dont cette île est aujourd'hui le théâtre présente des caractères que n'offraient pas les agitations pré- cédentes et qui en font la nouveauté et l'origi- nalité. C'est d'abord l'attitude extrêmement réservée du clergé. Les prêtres, jusqu'à présent, avaient toujours joué un rôle très-actif dans les manifestations irlandaises. O'Connell s'appuyait principalement sur eux. Hostiles à l'union avec l'Angleterre, on les trouvait au premier rang des propagandistes qui s'efforçaient d'entretenir et de dévelop- per dans les cœurs irlandais la passion de l'autonomie.

Or, M. Parnell, le chef du mouvement ac- tuel, est un protestant, et même un protes- tant convaincu, qui fait volontiers intervenir dans ses discours sa divinité à lui ; il n'y a pas de trace de préoccupations religieuses dans les meetings irlandais ; quand des prê- tres figurent parmi les orateurs de ces réu- nions, c'est en seconde ligne et surtout pour faire entendre des paroles de modération ; enfin, l'archevêque de Dublin vient de rédiger une lettre pastorale qui a été lue di- manche dans toutes les églises catholiques de cette ville et qui renferme un blâme peu déguisé à l'adresse des chefs de l'agitation agraire.

Ces lignes assurément, n'empêcheront pas les feuilles libérales d'attribuer demain au clergé d'Irlande la responsabilité de tout ce qui se fait là bas contre le gouvernement et l'ordre social. Mais l'aveu du *Temps*, nous le répétons, était bon à enregistrer et voilà qui est fait.

Allemagne. — Il a été déposé au Con- seil fédéral un projet de loi concernant l'Al- sace-Lorraine et relatif à un emprunt à 4 1/2 0/0, jusqu'à concurrence de 24,380,000 de marcs, qui devra être employé principa- lement à des constructions de chemins de fer, de canaux, de routes et de digues contre les inondations du Rhin.

Le contrôle en est remis à la commission spéciale de la dette publique, qui fera rap- port annuellement à la délégation de l'Al- sace-Lorraine.

Afghanistan. — Il fait grand froid à Caboul. Heureusement, la plus grande partie des troupes anglaises est installée dans des huttes, à l'abri du froid. Le génie prépare l'installation d'un chemin de fer de Caboul à Candahar.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

BRUXELLES, 28 novembre.
La Flandre libérale de Gand et la *Chro- nique* de Bruxelles, organes progressistes, critiquent les déclarations du cabinet.

Dans une réunion des membres de la gauche parlementaire, ceux-ci ont déclaré qu'ils combattront le gouvernement aux élections de juin prochain. Cette déclaration est considérée comme importante, car l'appui des progressistes est indispensable au gou- vernement.

PARIS, 28 novembre.

L'Union Républicaine a discuté une pro- position de M. Viette déclarant que la qua- lité de sénateur ou de député est incompati- ble avec les fonctions de membres de l'ad- ministration d'une société financière.

Les délégués de la gauche sont allés au- jourd'hui chez M. Waddington pour lui ex- poser leur vœu sur l'épuration du person- nel.

FAITS DIVERS

Un percepteur d'un nouveau genre. — Nous lisons dans le *Citoyen* : On nous raconte une anecdote amusante, dont le personnage principal était hier encore percepteur dans une petite ville du département du Midi. On l'avait nommé à ce poste, sur les chaudes recommandations de plusieurs gros bonnets républicains, et bien qu'il n'entendit absolument rien à la comptabilité. Du reste, la besogne était simple, et au bout de quelques jours, il recevait tout aussi bien qu'un autre les impôts de ses administrés. Deux mois se passent pourtant sans que le révérend particulier de l'arrondissement ait vu venir un seul versement. Inquiet, il fait le voyage et va lui-même trouver son percepteur. — Eh bien ! et vos versements ? lui dit-il. — Quels versements ? — L'argent que vous avez reçu. — Je l'ai gardé. — Mais vous devez me le remettre. Ahurissement du percepteur, qui prend un air de dignité offensée. — Si c'est une plaisanterie qu'en a voulu me faire, je la trouve mauvaise ; on aurait dû me dire tout de suite que cet argent n'était pas pour moi !

Bulletin hebdomadaire de la Bourse

La Bourse est sortie de son calme, les ventes depuis deux jours ont fait leur réapparition et elles ont amené une dépréciation assez importante sur nos fonds d'Etat, le 5 0/0 a fléchi à 114 fr. 85 après 115 fr. 35, le 3 0/0 qui avait résisté la première journée est enfin descendu à 81 fr. 40. Nous n'avons toujours rien à dire de l'amortissable sur lequel on cote des cours pour mémoire. La liquidation qui semblait devoir être bonne, laisse en ce moment des doutes sur les facilités qu'elle offrira aux spéculateurs à la hausse. Les reports sont déjà plus élevés que fin octobre, le 5 0/0 cote 35 c. et le 3 0/0 15 c.

Les syndicats ont fait tous leurs efforts pour maintenir le marché, mais les réactions des spéculateurs à la hausse sont venues leur créer des embarras. Il en sera de même chaque fois que ces messieurs voudront provoquer un mouvement en avant non en rapport avec la situation de la bourse.

Les valeurs en général ont suivi la fluctuation des rentes. Le Foncier a fait 1,030 fr., il est revenu à 1,015 fr., la Banque de Paris clôture à 840 fr. après 852 fr., les actions de la Banque d'Escompte qu'on avait portées un instant à 785 fr. viennent de fléchir à 760 fr. ; la Banque hypothécaire a varié entre 635 et 620 fr. ; le Lyonnais a maintenu son cours de 825 fr. ; mais il n'en est pas de même de la Foncière lyonnaise qui est tombée à 510 fr., en perte de 115 sur son cours d'encaissement.

Nous ne cessons de recommander à nos lecteurs de ne pas prendre de ces valeurs de crédit que la spéculation seule détient.

Les actions de nos grandes lignes de chemins de fer sont en légère baisse, cela n'a rien de surprenant avec les réactions qui ont eu lieu.

Le Suez a fait un instant 720 fr., cours que ne justifie pas la diminution de 1,723,000 fr. dans les recettes de la compagnie. Le Gaz cote 1,292 fr., les transactions sur cette valeur sont toujours très recherchées.

Les Autrichiens et les Lombards ont monté de quelques francs par des opérations d'arbitrage entre Paris et les places allemandes. La rente italienne ainsi que les autres fonds d'Etats étrangers ont fléchi de 35 c. à 40 c.

Une combinaison financière vient de faire monter les obligations égyptiennes de 240 fr. à 248 fr. ; nous craignons que cette combinaison n'ait de bons résultats que pour le Crédit foncier qui a pour 166 millions de ces valeurs en porte feuille et par conséquent est fortement intéressé à la hausse pour s'en débarrasser.

Trois heures. Les rentes sont très fermes, des besoins de liquidation sans doute ; le 5 0/0 clôture à 115 fr. 30, le 3 0/0 à 81 fr. 80 et l'amortissable à 83 fr. 45.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

En vente à l'Imprimerie catholique

ALMANACHS ET AGENDA

DE POCHE

pour l'année 1880

contenant un modèle pour compte de caisse, les tableaux d'intérêt et d'escompte, le tableau comparatif des poids et mesures, les observations météorologiques, le calendrier des saints, les foires et marchés, les autorités fédérales et cantonales, etc., etc. Impression de luxe et sur papier fin.

Prix de l'Agenda en peau, avec languette : 2 fr. 80, de l'Agenda cartonné 1 50, de l'Agenda sans couverture 1 fr. ; de l'Agenda ordinaire en toile cirée 60 cent, cartonné 50 cent.

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

L'ALMANACH CATHOLIQUE

DE LA

SUISSE FRANCAISE

Edité par l'imprimerie catholique suisse

enrichi de nombreuses illustrations, contenant des faits émouvants de l'histoire contemporaine, des anecdotes édifiantes, une revue des principaux événements de l'année, l'indication exacte des foires et marchés, etc., etc.

PRIX : 25 CENTIMES

Vient de paraître

CALENDRIER A EFFEUILLER

DE SAINT PAUL

offrant chaque jour à la méditation des pieux fidèles un texte ou l'autre des Epîtres du grand apôtre des nations et des pensées propres à inculquer dans les intelligences l'importance de la presse catholique élevée à la dignité d'un apostolat.

Ce calendrier donne les Saints du diocèse dans le même ordre indiqué dans l'Almanach catholique de la Suisse française.

Une gravure très bien réussie de saint Paul, dessinée par M. Reichlen, notre excellent peintre fribourgeois, orne l'encadrement.

Toutes les familles catholiques aimeront à voir chez elles et à effeuiller au jour le jour ce premier calendrier de St-Paul sorti des presses de l'Imprimerie de St-Paul à Fribourg.

PRIX : 1 FR. 50 L'EXEMPLAIRE

En vente à toutes les Librairies

Notions élémentaires

D'HISTOIRE SUISSE

à l'usage des écoles primaires. Ouvrage autorisé par la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg et muni de l'approbation ecclésiastique.

Prix de l'exemplaire cartonné : fr. 0 35 centimes,

UN HOMME tranquille désirerait trouver, chez d'honnêtes gens, une bonne pension avec une chambre bien chaude et du côté du soleil. S'adresser au bureau du Journal.

UNE personne de 45 ans munie de bonnes recommandations désire trouver une place pour faire un ménage. S'adresser à la rue des Alpes N° 26, chez M^{me} Gendre.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Capital Social : 5,000,000

SIÈGE SOCIAL A GENÈVE

Inspecteur : M. H. Reynier

Agents :

Fribourg MM. P. Torche, Castella
Bulle Jules Glasson
Estavayer A. Marmier, avocat
Morat F. Borie, agent d'affaires
H 350 X (21)

Tourbière de Garmiswyl

S'adresser pour commande à M le docteur Delley, et à M. Jungo, négociant, rue des Bouchers. (409)

Livres de prières

DE

Saint Alphonse de Liguori

Prières choisies de saint Alphonse de Liguori. Reliure toile anglaise. Prix : 1 fr. 50.

Les plus belles prières de saint Alphonse de Liguori. Reliure toile anglaise. Prix : 3 fr.

Pratique de la perfection mise à la portée de tous les fidèles, d'après saint Alphonse de Liguori. 2 beaux volumes de 462 484 pages. Prix : en brochure 3 fr. 20 ; en reliure percaline noire : 4 fr.

Le Sacré-Cœur de Jésus, d'après saint Alphonse ou méditations pour le mois du Sacré-Cœur, pour l'heure sainte, pour le premier vendredi du mois et pour une neuvaine au Cœur de Jésus. 22^e édition, reliée en percaline noire. Prix du petit format : 1 fr. 80 ; du grand format : 2 fr. 50.

Le Très Saint Cœur de Marie, d'après saint Alphonse ou méditations pour le mois de Marie, pour ses fêtes et pour tous les samedis de l'année. Prix du petit format : 1 fr. 80 ; du grand format : 2 fr. 50. Relié en percaline noire.

Gloires de Marie, par saint Alphonse de Liguori. Prix en brochure 2 fr. ; en reliure percaline noire : 3 fr. 20.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse.

Collection de brochures à dix centimes
Montmartre et le Sacré-Cœur, par Paul Féval.

Pierre Olivaint, petite esquisse d'un grand portrait, par Paul Féval.
Les Francs maçons, ex-vocité s par d mêmes.

BOURSE DE GENEVE DU 28 NOVEMBRE

FONDS D'ETAT etc.	TANT M	A TERME	DEMANDÉ	OFFERT
0 10 Genevois	—	—	96 1/2	97
4 1/2 0/0 Fédéral	—	—	103 1/2	—
5 0/0 Italien	—	—	80 25	80 50
5 0/0 Etats-Unis	—	—	517 50	—
Oblig. Domanialesital.	512	50	—	218
Oblig. Tabacs ital. 6 0/0	—	—	—	—
Oblig. Ville Genève, 1893	—	—	452 50	453 75
Ouest-Suisse, 1856-57-61	—	—	—	—
id. empr. 1879	—	—	—	—
Suisse-Occidentale, 1875	—	—	1007 50	—
Jongne-Eclépens	—	—	350	—
Franco-Suisse	345	—	345	—
Lyon-Genève	38	—	380	381 50
Lomb. et Sud-Autriche	264	—	263 75	264
id. nouvelles	—	—	269	270
Autrichiens 1866	—	—	247 50	248 50
Livornaises	—	—	257 25	257 75
Méridionales	—	—	—	331
Bons-Méridionaux	—	—	—	—
Romaines	—	—	—	—
Est-Tenn. Virg. et Géorg.	—	—	5200	—
Central aégéenne	—	—	5720	—
Obl. Soc. d. m. ob. genev	—	—	—	—

ACTIONS

	COMPTANT	A TERME	DEMANDÉ	OFFERT
Suisse-Occidentale	92 50	93 75	93 75	95
Central-Suisse	—	268	266 25	268 75
id. nouveau	—	—	—	—
Nord-Est-Suisse	150	150	128 75	130
Saint-Gothard	—	—	250	260
Union-Suisse privilégiée	—	280	275	277 50
Autrichiens	—	—	—	—
Banque du Commerce	1270	—	—	—
Banque de Genève	—	—	—	—
Comptoir d'Escompte	—	—	—	—
Association Financ. de Genève	640	—	635	—
Banque Fédérale	425	—	420	430
Banque comm. de Bâle	—	—	—	—
Crédit Suisse	—	—	—	—
Crédit Lyonnais	832	832	828 75	831 25
Banque de Paris	848 75	851	847 50	848 75
Banque de Mulhouse	—	—	—	—
Alsace et Lorraine	—	—	—	540 75
Industrie genev. du Gaz	—	—	—	765
Omnium genevois	—	—	—	1210
Soc. Immo. genevoise	—	—	390	395
Immo. des Tranchées	—	—	815	850
Remboursables Sétif	—	—	360	—
arts de Sétif	—	—	—	—
Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

27 NOV.	AU COMPTANT	28 NOV.
98 68	Consolidés	98 68
81 75	3 0/0 Français	81 85
115 25	5 0/0 id.	115 27
100 —	Or, à New-York	100 —
112 50	Argent à Londres	117 50
A TERME		
81 80	3 0/0 Français	81 97
115 27	5 0/0 id.	115 27
80 47	5 0/0 Italien	80 65
98 68	3 0/0 Anglais	98 68
11 —	5 0/0 Turc	10 92
—	5 0/0 Russe 1877	69 83
70 —	4 0/0 Autrichien	847 50
847 50	Banque de Paris	831 25
830 —	Crédit Lyonnais	850 —
—	Mobilier français	1055 —
1652 50	Crédit foncier	1650 —
622 50	Mobilier espagnol	667 50
568 75	Autrichiens	—
—	Gaz Parisien	717 5
715 —	Suez	—